



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)

4^e séance – 22 mai 2025 – 15 h 31 à 18 h 25

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Marc Bureau, président et conseiller municipal – District du Parc-de-la-Montagne-Saint-Montagne (8)

Anik Des Marais, vice-présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15)

Benoît Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Jessy Desjardins, membre organisme – communauté économique – Brigil

Lise Filiatrault, membre citoyenne

François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais

Simon Nadeau, membre citoyen (en virtuel)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)

Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ

Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement – STÉ (en virtuel)

Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service, comités et commissions – DE (en virtuel)

Autres personnes présentes

Gabrielle Garneau – Membre de Mères au front en Outaouais (en virtuel)

Renée Amyot – Association des résidents du district de Limbour (en virtuel)

Monique Bisson – Gatineau sans pesticides

Chantal Pelletier – Gatineau sans pesticides

Inès Bosse-Thompson, citoyenne

François Lévesque, citoyen (en virtuel)

Timmy Jutras, citoyen (en virtuel)

Philippe Tremblay, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Olimpia Pantelimon, coordonnatrice de projets – STÉ (en virtuel)

Quentin Liautaud, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Hugues Lachance, coordonnateur de projets – SUDD (en virtuel)

Mélisa Ferreira, conseillère politique – Cabinet de la mairie (en virtuel)

Daniel Rosset, agent de recherche – Bureau des conseillers

ABSENCE :

Membre

Ariane Hamel, membre citoyenne

1. **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

La présidence constate le quorum et ouvre la séance à 15 h 31 en mode hybride et publique. La séance est enregistrée pour diffusion sur le site Web de la Ville de Gatineau. Il s'agit de la quatrième séance de l'année. Le départ de Daniel Dezainde, membre organisme de la communauté économique, en provenance des Jardins du Souvenir, est souligné. Un mot de remerciement lui est adressé au regard de son engagement et de sa participation aux travaux de la Commission. On souligne par le fait même la présence d'Inès Bosse-Thompson, ayant terminé son mandat en avril dernier, à titre de membre citoyenne à la CELCC. Un remerciement lui est aussi adressé pour son implication, sa participation et son apport à titre de représentante des enjeux « jeunesse » en environnement. Mme Bosse-Thompson prend la parole pour parler de son expérience enrichissante et de ses futurs projets. La présidence rappelle qu'il est toujours possible de consulter les webdiffusions des comités et commissions au gatineau.ca et que la documentation présentée par les équipes municipales est également en ligne.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Anik Des Marais

Appuyé par Lise Filiatrault

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. **Déclaration du conflit d'intérêts**

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts en lien avec les items inscrits à l'ordre du jour.

4. **Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 17 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance publique du 17 avril 2025, dont la validation a eu lieu précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. Aucun suivi n'est à faire.

5. **Période de questions du public**

Plusieurs personnes du public assistent à la séance. Une intervention est lue par la présidence et trois autres personnes interviennent.

1- Première question :

*Mme Gabrielle, ambassadrice de la mission Monarque pour Gatineau/Aylmer –
Question lue par la présidence*

L'intervention porte sur la protection des monarques. Le texte a été remis par courriel par Mme Gabrielle. Ce texte fait état de l'impact de certaines actions collectives sur la protection et survie des papillons monarques. Le cycle de vie des monarques est expliqué. En arrivant sur le territoire, les monarques (qui ont juste 3-5 semaines de vie) vont pondre leurs œufs sur les plantes d'asclépiade (plantes vivaces en abondance à Gatineau). On précise qu'un papillon peut pondre plusieurs œufs, mais seulement un par plante habituellement afin d'avoir assez de feuilles pour nourrir la chenille. On indique qu'il est primordial de s'assurer que les asclépiades puissent grandir tout au long de l'été. L'exemple de la coupe de ces plantes sur le long des allumettières en 2024 est soulevé. Mme Gabrielle souligne dans sa lettre la réflexion à avoir collectivement pour protéger ces papillons monarques.

Par exemple, elle souhaite qu'une réflexion soit menée en lien avec la nécessité ou non de couper en totalité ces plantes asclépiades au niveau des fossets. Elle demande si cela serait possible d'identifier et mettre en place un projet pilote pour mieux protéger les monarques comme c'est le cas pour les abeilles à Gatineau.

Simon Nadeau se joint à la rencontre à 15 h 40.

Échanges ou commentaires

On indique être touché et préoccupé par ce message. On souhaite savoir s'il est possible de retarder la coupe à Gatineau. Le Service précise que des démarches et actions sont en cours pour protéger les monarques et les abeilles. Des discussions ont lieu avec les services municipaux impliqués. On explique qu'il y a des impératifs au niveau du type de parcs choisis et leur usage. Parfois il s'agit de territoires municipaux et d'autres fois, de terrains appartenant à un tiers tel que ceux du ministère des Transports du Québec (MTQ). La présidence informe le Service que plusieurs collègues élus souhaiteraient également en faire plus au niveau de l'initiative du Mois de mai sans tonte. Le Service précise que bien que certains éléments opérationnels doivent être pris en considération par les équipes au niveau de la tonte, il y a une intention claire d'augmenter graduellement les zones de délestage prévues. On explique également qu'annuellement, une collaboration a lieu avec le Service des travaux publics (STP) sur la question du choix des sites de délestage.

Le Service prend ainsi note de la demande de Mme Gabrielle et mentionne être ouvert aux bonnes idées afin de réduire les zones de tontes ou même de ne pas tondre certains endroits. À titre informatif, le Service précise que dans le cadre du plan d'action sur la biodiversité, la Ville déploie des actions pour protéger les monarques. Elle a d'ailleurs récemment reçu la confirmation d'obtention de la certification Ville amie des monarques « argent ». La campagne pour les pollinisateurs inclut aussi les papillons. À cet effet, une distribution de semences a justement eu lieu récemment. Celle-ci comprend des semences d'asclépiades. On invite les citoyens à en semer davantage dans le cadre de cette campagne en raison de leur importance pour la biodiversité. À noter qu'il y a un grand intérêt pour ces semences qui sont disponibles dans tous les points de services. À l'heure actuelle, plus de 10 000 sachets ont été distribués et davantage de sites de distribution seront identifiés pour l'an prochain. La Ville a aussi plusieurs plates-bandes et vitrines pour les pollinisateurs. Des kiosques de sensibilisation sont également mis en place durant l'été. D'autre part, la Ville collabore avec l'Université d'Ottawa pour certains projets liés. Finalement, le règlement sur les pesticides contribue aussi à protéger les monarques. Une déclaration officielle concernant le déclin des monarques a eu lieu au conseil municipal de 2023. On rappelle que le 311 est la porte d'entrée pour informer la Ville de différentes situations ou communiquer avec la Ville.

2- Deuxième question :

Renée Amyot, présidente de l'Association des résidents du district de Limbour – participation en virtuel

L'intervention porte sur la présence de chevreuils dans le district de Limbour. Renée Amyot souhaiterait en savoir plus sur les plans de la Ville concernant la problématique des chevreuils en lien avec la responsabilité municipale (biodiversité et portrait des milieux naturels existants).

Elle aimerait également savoir si des données sont compilées (densité, les tendances, son impact sur la biodiversité, les inventaires) concernant le nombre et la présence de chevreuils à Gatineau et si la Ville a un plan pour combler les lacunes en connaissances à leur sujet? Elle souligne que les plantations actuelles (reboisement) sont menacées par leur présence. Un texte complet est lu lors de l'intervention et pourra être transmis aux membres à la suite de la séance.

Échanges ou commentaires

Le Service remercie Renée Amyot pour son intervention. On précise que c'est la première fois qu'il entend parler spécifiquement de la surpopulation de chevreuils dans le district de Limbour. La Ville veut se doter d'outil de gestion proactive des espèces nuisibles (ex. des cervidés et des bernaches). La problématique soulevée sera présentée à l'équipe du Service. Une réflexion sera faite concernant la question et les possibilités d'interventions. Une analyse de l'état de situation et la proposition de pistes d'actions sont souhaitées. À la suite de celles-ci, un suivi sera fait auprès de l'Association des Résidents de Limbour. De son côté, Renée Amyot fournira au Service le texte de son intervention qui est bien documenté. La présidence remercie à nouveau Mme Amyot et félicite l'implication des citoyens et organismes du milieu.

Un membre souhaite mettre en lumière l'enjeu possible de la connectivité et la reconnaissance des corridors écologiques. Il est précisé qu'il est important de comprendre pourquoi les chevreuils sont dans ce district et où ils devraient aller en fonction des corridors écologiques. Renée Amyot précise que les corridors écologiques sont très présents dans le district et qu'il existe peu de brisures. La disponibilité des ressources est encourageante et facilitante.

3- Troisième question :

Chantal Pelletier – Gatineau sans pesticides – participation en présentiel

L'intervention porte sur l'application du règlement concernant la vente et l'application extérieure des pesticides. On souligne que le règlement concernant la vente et l'application extérieure des pesticides de la Ville de Gatineau est encore nouveau et que c'est seulement depuis le 1^{er} mai 2025 que les entrepreneurs doivent s'y conformer. Le Service de la transition écologique mentionne qu'une analyse sera faite après la première saison d'application du règlement. En lien avec l'obligation pour les entrepreneurs à transmettre un registre des pesticides qu'ils utilisent à la Ville, Chantal Pelletier aimerait avoir des clarifications au sujet des données qui seront recueillies et comment ces informations seront partagées à la population de Gatineau. Elle demande aussi si, en plus de ces données, le nombre et la nature des infractions seront comptabilisés et communiqués et si les informations obtenues dans l'analyse de la saison 2025 feront l'objet d'un bilan pour les gens du public.

Échanges ou commentaires

Le Service remercie Mme Pelletier pour son intervention. Il est précisé qu'un bilan sera déposé à l'une des séances de la Commission. Celui-ci devrait également cheminer au conseil municipal, sous toutes réserves. L'état de situation de l'application sera inclus et impliquera le nombre de données, les grands constats, l'information au sujet des commerçants, le nombre de requêtes, les interventions, la portée du message, etc. Ce bilan aura une portée publique. Il n'y a toutefois pas de date identifiée pour l'instant ni de fréquence, le tout est en cours d'évaluation par le Service. Celui-ci précise qu'il analysera aussi les changements apportés dans le cadre du code de gestion du Québec qui est en cours de révision afin de compiler ces données au bilan. L'objectif de l'équipe est tout de même d'être en mesure de procéder à une évaluation annuelle, si possible.

4- Quatrième question :

Monique Bisson, Gatineau sans pesticides (GSP) – participation en présentiel

L'intervention porte sur le règlement sur les pesticides en lien avec une demande formulée par GSP concernant l'interdiction de l'utilisation de l'herbicide dicamba. Mme Bisson demande à la Ville d'axer le règlement sur une liste de pesticides autorisés plutôt que de miser sur une liste des pesticides interdits. La question posée est la suivante : « Êtes-vous prêts à appuyer notre proposition pour que le règlement sur les pesticides soit basé uniquement sur une liste de pesticides qui se limiterait aux biopesticides et aux pesticides à faible impact? ». On indique également qu'un nouveau nom est apparu sur le marché des pesticides utilisés sur le territoire, « le dithiopyr », un herbicide tout aussi toxique que le dicamba et utilisé dans les rues des quartiers sur les pelouses. Le 6 juillet 2025, celui-ci apparaîtra d'ailleurs dans la liste des ingrédients actifs interdits.

Échanges ou commentaires

Le Service remercie Monique Bisson de renouveler leur demande et prend note des éléments concernant la liste blanche ainsi que les nouveaux pesticides. GSP informe la Ville de l'utilisation actualisée du terme « biopesticides ou pesticides à faibles impacts » au lieu de la formulation initiale « liste blanche ». Le Service prend bonne note de l'intervention et analysera la demande afin de revenir, lorsque possible, en commission à ce sujet. Le Service précise que la modification du code de gestion les prend de cours. L'équipe ira chercher l'information nécessaire afin d'être alignée avec les futures exigences du Code de gestion des pesticides du Québec. Un membre souhaite réitérer que la Commission s'est penchée longuement sur la question du règlement sur les pesticides et que celle-ci a recommandé la liste blanche. Puisqu'il y aura une modification réglementaire à venir (Québec), il pourrait être judicieux de s'y pencher à nouveau rapidement. Ce règlement sera un minimum à atteindre, bien qu'il serait préférable que la Ville aille plus loin. La présidence remercie GSP et invite les membres de celui-ci à suivre attentivement les travaux de la CELCC.

6. Bons coups / Environnement et transition écologique

Les membres sont invités à partager une nouvelle ou un bon coup concernant les sujets traités en Commission. Il s'agit d'un moment pour faire rayonner quelques initiatives, projets ou apporter un regard positif sur l'actualité.

Milieux humides – district de Limbour

Un membre indique avoir reçu un premier financement pour réaliser l'étude du Ruisseau Desjardins dans Limbour. La réhabilitation des milieux humides est légèrement débutée.

Documentaire

Un membre explique avoir participé et collaboré à un documentaire filmé au Danemark concernant les architectes du paysage et l'aménagement du territoire. Le sujet concernait, entre autres, l'analyse des techniques de biorétention dans les espaces et places publiques. Ce pays est l'un des endroits où l'on retrouve une consommation de GES très faible. L'une des raisons est l'aménagement favorable du territoire. Une présentation d'une portion de ce documentaire sera offerte le 19 juin prochain à l'espace Caneva en soirée et les membres de la CELCC sont les bienvenus.

Certification Ville amie des monarques et autres bons coups du STÉ

D'une part, le Service souligne avoir reçu la certification municipale « argent » Ville amie des monarques. À noter que les travaux pour le déploiement d'actions visant à protéger les monarques et obtenir d'autres certifications à Gatineau se poursuivent. D'autre part, le Service informe les membres avoir atteint la cible de plantation de 10 000 arbres sur un objectif de 14 000 sur les terrains municipaux. Cette cible est en lien avec l'objectif d'atteindre environ 30 % de canopées par communautés sur le territoire de la ville de Gatineau. Finalement, on mentionne que la réorganisation du STÉ a été adoptée au conseil municipal d'avril et que les processus de dotation en cours permettront d'augmenter le rythme et la réalisation de mesures dans le cadre des plans d'action de la transition écologique.

Écofête

Un membre invite la CELCC à participer à l'écofête de l'Association pour l'environnement de Limbour. Il s'agit d'une occasion d'informer la population sur les différents sujets en écologie et en environnement. L'événement aura lieu le 14 juin, de 10 h 30 à 14 h 30, au parc René-Lévesque dans le secteur de Gatineau.

Habitat-Nature

Un membre invite la Commission à prendre connaissance du site « gestion des infrastructures naturelles se trouvant au lien suivant : [Gestion des infrastructures naturelles : une nouvelle approche pour optimiser la résilience urbaine – Habitat](#)

Oiseau emblème

Un sondage est en cours pour choisir un oiseau emblème à Gatineau. On invite le public et les membres de la CELCC à y participer et à voter en grand nombre. Cette consultation est très populaire.

7. Plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp – Recommandation

Geneviève Michon et Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrices de projets écologiques pour le Service de la transition écologique de la Ville de Gatineau, présentent le plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp pour fin de recommandation. Le contexte est présenté par la direction du Service qui précise que l'objectif est précisément d'obtenir une recommandation de la CELCC au sujet de ce plan de conservation afin de faire cheminer ce dossier au conseil municipal de juin, sous toutes réserves. On souligne que le parc du Lac-Beauchamp est l'un des deux écoterritoires de la Ville de Gatineau et qu'un plan de conservation est un document qui propose des lignes directrices pour préserver, restaurer et mettre en valeur un lieu naturel, tel que ce parc. La vision, la structure, les orientations et les priorités de conservation sont présentées.

Benoît Delage quitte la rencontre à 16 h 46. Le quorum est maintenu.

Benoît Delage se connecte à la rencontre en ligne à 16 h 48.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés pour la clarté du plan, le visuel (infographie), et l'identification d'actions pertinentes et réalisables. Il s'agit d'un bel exemple de projet pour lequel la Commission a joué un rôle complet et a été bien utilisée (étapes d'information, d'orientation et de recommandation). L'approche utilisée qui intègre l'ensemble des autres plans du Service est soulignée. On mentionne qu'il est important d'adopter actuellement le plan présenté même si les cibles de conservation ne sont pas encore précisées.

Ceci permettra aux différentes équipes, dont celle du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC), de prendre des décisions éclairées.

Une des préoccupations soulevées par les membres est de s'assurer de mettre en place des moyens et d'établir un échéancier clair permettant d'intervenir, d'éviter et d'empêcher les décisions d'autrui pouvant nuire à la protection et à la conservation du parc du Lac-Beauchamp. L'exemple d'activités de loisirs permises ou non est discuté. Le Service explique proposer au conseil municipal et rechercher une décision de celui-ci pour que le plan de conservation soit intégré et en symbiose avec le Plan directeur du SLSDC. Un travail de collaboration est déjà en cours entre les équipes à cet effet.

Prochaines étapes

On souhaite savoir si le plan va à nouveau être présenté à la Commission lorsque les cibles auront été identifiées. Le Service prend note de cette demande et mentionne qu'en ce moment, la CELCC en est à sa deuxième et dernière année du plan de travail actuel et que cela dépendra de la teneur du prochain plan de travail bien que ce soit plausible, sous toutes réserves. Le Service mentionne aussi que la démarche a pour but de s'intégrer officiellement au Plan directeur du SLSDC. Les deux services travaillent en collaboration intrinsèque. Ces travaux débiteront davantage à l'automne. Un comité de gouvernance sera également officialisé prochainement.

Acquisition de terrains

Une question est posée concernant l'acquisition de terrain dans un contexte budgétaire limité (action 26). On souhaite comprendre comment la Ville peut travailler à l'acquisition de terrains autrement tout en restant réaliste de ses capacités financières limitées. On se demande si le libellé actuel offre cette latitude afin de trouver des moyens d'acquisition novateurs ou des usages de cohabitation. On souhaite que soit précisés les moyens pour acquérir les terrains ou que soit précisés comment les usages de protection ou de cohabitation du territoire seront proposés.

Le Service explique que leur souhait serait d'acquérir les terrains, car il est plus difficile de changer la réglementation lorsqu'ils sont de propriété privée. L'une des actions prévues est d'intégrer la planification du parc aux outils prévus par l'urbanisme. L'exemple de la démarche du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est mis de l'avant. Au-delà de l'acquisition en « achat », plusieurs options seront discutées. Différents mécanismes seront mis de l'avant dont : les dons à la Ville ou en conservation à des organismes de conservation, etc. La flexibilité des solutions permettra de varier les diverses stratégies et de les adapter. Un membre souligne la dualité des enjeux de conservation et les droits des propriétaires qui sont aussi à respecter. Le parc du Lac-Beauchamp est un écoterritoire et différentes dispositions s'y appliquent aussi.

Recherche

Un membre se demande si un plan de communication est en place pour communiquer avec les universités ciblées pour la recherche? Le Service précise que c'est ce qu'il souhaite. Il est prévu de vérifier lesquelles des universités sont intéressées et intéressantes pour démarrer ou poursuivre des collaborations avec la Ville de Gatineau. On mentionne l'UQO, l'UQAM et d'autres universités. Les contacts sont existants et il suffit de s'outiller pour la suite. Il est aussi mentionné que le site du parc est aussi intéressant pour les recherches géologiques.

Présence de tortues protégées

Une intervention d'un membre porte sur la présence de tortues protégées et sur la diffusion publique ou non des informations sensibles concernant ces espèces menacées. On compare le tout aux règles du fédéral où des directives sont en place pour ne pas partager d'information spécifique publiquement à ce sujet. Est-ce que la Ville y a réfléchi pour ne pas ébruiter leur présence? Il semble y avoir un marché noir et que les tortues sont très recherchées pour la récolte. Le Service précise que dans le cadre de l'étude, il est prévu de faire un inventaire des tortues et de s'aligner avec ce qui est ou non communiqué au fédéral. Les orientations de divulgation seront cohérentes.

Rapibus

On demande si le trajet du Rapibus est pris en considération au niveau de l'impact de la voirie (sel) identifié dans le plan? Le Service répond que ce sont les chemins d'accès principaux qui ont été pris en considération pour le moment. Le Rapibus est géré indépendamment sur cette question. L'impact étudié est principalement celui des routes à proximité du lac et des cours d'eau. On souligne positivement toutefois l'arrivée du Rapibus et de la connectivité de la piste cyclable à ce site.

« Intégrité » et zones de protection

On souhaite que l'intégrité écologique soit définie. Le Service précise qu'il existe plusieurs définitions. Pour Gatineau, il s'agit de la capacité d'un écosystème à maintenir sa structure, ses fonctions, sa biodiversité, ses processus écologiques à long terme face aux perturbations environnementales. La définition du STÉ a été établie en fonction de la vision souhaitée.

En réponse à la question concernant l'identification des zones de protection dans le parc, le Service répond que ce sera lié au type de milieu en fonction des résultats des études écologiques. Ils seront ensuite classés et priorisés, il pourrait y avoir des types de protection saisonnière.

Benoit Delage quitte la rencontre à 17 h 19. Le quorum est maintenu.

Benoit Delage se joint à la rencontre à 17 h 21.

Gouvernance

Présentement, le Service souligne qu'il y a deux modèles de gouvernance : celui de la Forêt Boucher (modèle de gestion par l'organisme - Forêt Boucher) et celui du parc du Lac-Beauchamp (modèle en régie interne de la Ville - traditionnel). Le STÉ précise être actuellement en collaboration avec les services internes et à l'écoute des usagers du parc. La présidence demande si le comité de gouvernance serait en mesure de prendre des décisions difficiles, s'il y a lieu. Le Service répond que oui, et cela a déjà eu lieu. L'exemple des fermetures de plage fait partie des décisions et mesures difficiles ayant déjà eu lieu par le passé.

Capacité de support du milieu

Un membre souhaite mieux comprendre la signification, pour la Ville, de la notion de « capacité de support du milieu ». Dans le cadre du plan de conservation du Lac-Beauchamp, on fait référence à la capacité de support du milieu de l'écosystème et d'une évaluation des activités permises qui sera étudiée. On mentionne que cela est très difficile à faire et qu'il faudrait peut-être que le Service songe à cibler les évaluations.

RECOMMANDATION

CELCC-2025-01

La Commission de l'environnement et la lutte aux changements climatiques recommande au conseil municipal d'adopter les orientations, les objectifs et les actions du Plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp 2025-2029.

Proposé par François PH Lapointe

Appuyé par Alicia Lacasse-Brunet

Adoptée

Pause de 17 h 26 à 17 h 38

Jessy Desjardins quitte la rencontre à 17 h 38. Le quorum est maintenu.

8. Révision des programmes de subvention du Service de la transition écologique – Consultation et orientation

Frédéric Vandal, directeur du STE, résume la présentation concernant la révision des programmes de subvention. L'objectif recherché de cette présentation est de consulter les membres sur l'approche du nouveau programme de subvention environnementale. Il s'agit, dans un premier temps, de recueillir les idées des membres et d'engager une discussion facilitant l'orientation des travaux. Il s'agit aussi par le fait même de réviser la politique municipale (PO-052) sur l'utilisation et la gestion du Fonds vert. La mise en contexte, le processus de consultation et les résultats de celui-ci sont présentés. Le Service explique que les membres de la CELCC pourront transmettre d'autres commentaires ou suggestions à l'équipe des comités et commissions via le courriel générique comitescommissionstables@gatineau.ca à la suite de la séance et que ceux-ci seront compilés par le Service. Un suivi sera fait à une autre séance, sous toutes réserves.

Un des faits saillants de la démarche consultative des écogestes est la participation de plus de 500 citoyens au questionnaire, ce qui démontre un engouement pour le sujet. Parallèlement à cela, le Service a pu conclure rapidement que les deux soutiens offerts par la Ville sont les moins populaires auprès des citoyens. La population démontre un nouvel intérêt vers la rénovation écoénergétique et les barils d'eau de pluie, entre autres. Différentes tendances sont dégagées, la Ville est précurseur dans l'approche proposée. Les subventions sont interreliées aux objectifs du Service afin que les efforts soient alignés avec les cibles de ces plans en transition écologique.

Jessy Desjardins se joint à la rencontre à 17 h 52.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On souligne la grande écoute de la part de la Ville et les échanges constructifs. Il est mentionné que la posture de la Ville de Gatineau a changé depuis 10 ans et que les organismes sont vus et reconnus comme de vrais partenaires. Il y a une grande considération des organismes pouvant notamment aider à contribuer aux projets et aux échanges d'idées. Un point de vigilance est nommé ; celui de conserver une agilité et d'avoir la dextérité pour bien réagir aux opportunités ou même d'être en mesure de refuser d'octroyer du financement lorsque l'alignement n'est plus. Il faut s'assurer de mesurer la raison du financement à la mission et la pertinence des organismes financés selon les objectifs établis. Ceci prend du courage décisionnel.

Écogestes :

On mentionne qu'il y a beaucoup de programmes extérieurs finançant des types d'écogestes. La question est d'être en phase et ne pas dédoubler ce qui existe déjà. Il faut pouvoir donner de l'impulsion et être au bon moment où d'autres ne sont pas. Il faut s'assurer de financer la bonne chose et savoir être efficace.

Milieu dégradé

On se demande ce que signifient les milieux dégradés. Avons-nous une cartographie pour permettre de les identifier ? Le Service mentionne qu'il est prévu que soient définis les milieux dégradés dans le cadre du Plan de la biodiversité. Il y aura probablement plusieurs niveaux.

Financement des petits projets

On voit que le soutien offert répond en partie à une demande. Toutefois, on se demande s'il n'y aurait pas lieu de financer davantage la limite des petits projets. Il est possible de faire beaucoup plus avec un peu plus d'argent. Une autre solution proposée serait d'indexer le montant au fil du temps pour ne pas être statique.

Volet 4

On se demande pourquoi le volet 4 n'est pas représenté à la page 26. Une question est posée pour savoir quelle proportion la Ville est prête à financer celui-ci ? Ce qui est une obligation réglementaire doit-il vraiment être financé ? Une réflexion s'impose à ce sujet. On soulève aussi une contradiction en lien avec les foyers et leur bannissement dans le cadre des écogestes.

Le Service en prend bonne note. Le volet 4 n'était pas précisé puisqu'il sera déterminé en fonction de l'ampleur de la liste des demandes déposées. L'enjeu budgétaire est présent. Celui-ci n'est pas mentionné, car une analyse est en cours. La stratégie est de combiner les différents budgets prévus pour des subventions reliées aux plans d'action du Service. Les questions budgétaires ne sont pas présentées en commission.

Un membre souligne que la clé est d'avoir un cadre clair et des priorités liées aux plans d'actions et de trouver un équilibre entre les mesures qu'on doit financer tout en ayant le plus d'impacts. Il faut aussi se donner les moyens d'amener les gens plus loin en les prenant là où ils sont d'où l'importance d'encourager les écogestes aussi.

Volets

Une discussion s'ensuit au niveau des différences entre les volets présentés. Le 1 est vu comme une approche institutionnelle auprès de grands partenaires dont la mission est alignée avec les objectifs de la Ville de Gatineau. Les volets 2 et 3 sont similaires. On demande de préciser la différence ou même de faire un seul volet avec ceux-là. Les petits projets semblent trop petits. Le coût transactionnel ne donnera possiblement pas les résultats attendus selon certains. On soulève qu'il existe d'autres fonds à la Ville de Gatineau qui pourraient soutenir les très petits projets. Il est mentionné que le Fonds vert devrait être conservé pour des organismes à grande capacité de livrer. Un membre propose de garder le Fonds vert pour des projets structurants. On propose d'ajuster la barre minimale de 5 000 \$ à 10 000 \$ pour les petits projets. La capacité de gestion est questionnée puisque celle-ci semble ambitieuse. Le Service explique que les volets 2 et 3 s'aligneront en fonction des priorités organisationnelles du Service. On félicite la Ville pour l'approche d'évaluation. Des indicateurs permettront d'évaluer les programmes pour s'assurer d'être toujours pertinent.

Grand ménage

On mentionne qu'il est mieux d'investir sur la prévention que la réparation. Deux pistes de solutions ou de réflexions sont amenées : celle d'améliorer l'accès aux écocentres et celle de faciliter le nettoyage rapide des dépôts illégaux de déchets pour éviter que ceux-ci deviennent d'immenses dépotoirs, etc.

Impacts

Il est souhaité que les actions financées aient le plus d'impacts possible. Les membres aiment la proposition et l'ouverture à l'innovation. On précise que parfois, quand il y a autant de flexibilité, il faut être un peu plus dirigiste afin de mieux orienter les gens dans le programme. Une membre élue aurait aimé recevoir des commentaires et pouvoir voir l'analyse des autres villes qui sont les plus novatrices dans ce domaine. Il pourrait être intéressant que le financement couvre aussi des projets qui ne sont pas pris en charge par le Service (volet complémentaire).

Des félicitations sont adressées à la Ville pour la simplification du programme et la consultation auprès des citoyens qui a eu de très belles retombées et une grande participation. On mentionne que près de la totalité des demandes de subvention pour le volet-école étaient faites en accompagnement par les organismes environnementaux qui délèguent des gens pour appuyer l'organisation des demandes.

On demande si on va pouvoir s'ajuster en fonction de nouveaux financements ou de financements en provenance du Québec ou du fédéral. Le Service tente de développer cette approche afin d'avoir des leviers financiers externes.

Accompagnement par un expert interne

On mentionne que ça vaut la peine d'indiquer quelle est la banque d'heures disponible pour aider les organismes et les projets qui seront choisis. Il faut aussi que les projets soient compatibles avec les plans d'action municipaux. Quantifier le nombre d'heures d'accompagnement permettra de mieux planifier l'envergure du support et quels services pourraient être sollicités. Une note est prise à cet effet pour réflexion et analyse.

Prochaines étapes

Il y aura des échanges par courriel d'ici la prochaine séance. Un point d'information sera ajouté à l'une des séances. Les autres services seront consultés pour développer les collaborations. Le développement des aspects administratifs aura lieu et le processus d'adoption suivra son cours.

9. Révision de la formule du Grand ménage – Information

Le point d'information concernant la révision de la formule du Grand ménage sera acheminé aux membres par correspondance (courriel) en raison d'un manque de temps pour en faire état lors de la présente séance.

10. Varia

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

11. Prochaine séance

Les membres ont été avisés du calendrier des prochaines séances, dont la suivante est prévue le 19 juin, 15 h. Il est porté à l’attention des membres qu’une invitation leur sera transmise également pour participer à une commission élargie de consultation de la Commission du développement du territoire et de l’habitation (CDTH) le 11 juin, en visioconférence portant sur le Plan d’action du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Cette séance a été ajoutée au calendrier de planification.

12. Levée de la séance

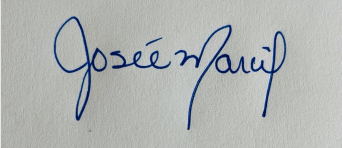
*Il est proposé par François PH Lapointe
Appuyé par Anik Des Marais*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 18 h 25.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT MARC BUREAU	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL